N°DCS2026_02_010

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Syndicat mixte Veyle Vivante

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués élus : 49
Nombre de délégués en exercice : 49
Nombre de délégués votants : 35
(35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Séance du mercredi 18 février 2026
Date de Convocation : 05 février 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD	X				Jean-Luc BERNARD	X		François BOZONNET
	François BOZONNET		X			Christophe CHARTIER	X		Serge GUERIN
	Bernard BRIDON	X				Isabelle COMTET	X		Françoise POTHIER
	Michel CHANEL	X				Yann CUBY	X		Michel GIVORD
	Baptiste DAUJAT	X				Pascal CURT	X		Fabien RELAVE
	Guillaume FAUVET	X				Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X			Stéphane GEORGE		X	
	Serge GUERIN		X			Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Georges PICOT
	Franck MOISSON	X				Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT		X			Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X			Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
	Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X	
	Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND	X		Jean-Michel VANDEL
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND		X			Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN		X			Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE	X				Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
	Noël RAVET	X				Didier VANDORT		X	
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY	X				Jean-Claude AUBLANC	X		Dominique MOREL
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER		X			Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS		X			Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER	X		Francis BOURGEOIS
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL		X			Claude RABUEL	X		Paul BOULANGER
	Vincent MOREL	X				Clément RENOUD		X	
	Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Pierre GONNARD

L'an deux mille vingt-six, le mercredi dix-huit février, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis dans la salle Annexe à la Mairie de Confrançon, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Actes pris par délégation d'attribution au Bureau Exécutif le 05 février 2026

EXPOSE

Il est rappelé que par délibération du 30 septembre 2020, le Bureau Exécutif a été autorisé pour la durée du mandat du Comité Syndical et par délégation de ce dernier, à accomplir un certain nombre d'actes.

C'est ainsi que le Comité Syndical est invité à prendre connaissance et à entériner les actes pris le 24 septembre 2024 ainsi que le 27 novembre 2024 lors des séances du Bureau Exécutif au titre des délégations de pouvoir données par ce dernier.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°322 du 30 septembre 2020 donnant délégations d'attributions du Comité Syndical au Bureau Exécutif ;

Considérant que le Président rend compte au Comité Syndical des décisions prises par le Bureau Exécutif dans le cadre de ses délégations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la décision ci-après qui ont été accomplis par le Bureau Exécutif en date du 05 février 2026 :

➢ **Délibération DBE2026_02_002 : Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité « La Bresse »**

L'objectif de cette étude est la production d'un projet de renaturation de la confluence au stade « Avant-Projet Détaillé », avec la production d'une estimation des coûts de réalisation les plus consolidés possibles, notamment ceux liés aux enjeux spécifiques de la friche industrielle, notamment la gestion de la pollution des sols.

Cette étude est évaluée à 90 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(04 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Bureau Exécutif a :

- **SOLLICITÉ** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, relative à l'étude de faisabilité « La Bresse » ;
- **AUTORISÉ** Le Président à signer tout document en lien avec cette étude ;
- **CHARGÉ** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

PREND ACTE également de la décision ci-après qui ont été accomplis par le Bureau Exécutif en date du 05 février 2026 :

➢ **Délibération DBE2026_02_003 : Approbation de la convention de mécénat avec la société Hexalean**

Après discussion, il est apparu que l'opération de renaturation de la Veyle à Polliat pouvait convenir à cette proposition, et une proposition de convention de mécénat a par conséquent été établie, posant une participation du groupe Hexalean de 10 000 € TTC à l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(04 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Bureau Exécutif a :

- **APPROUVÉ** ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant pour mettre en œuvre la participation du groupe Hexalean ;
- **AUTORISÉ** Le Président à conclure la convention correspondante avec le groupe Hexalean annexée à la présente délibération et les éventuels avenant.

Fait et délibéré à Confrançon, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 23.02.2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.